



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES BASSINS AISNE VESLE SUIPPE

RAPPORT D'ACTIVITES 2024

1. LE SIABAVES

1.1 Les missions et compétences

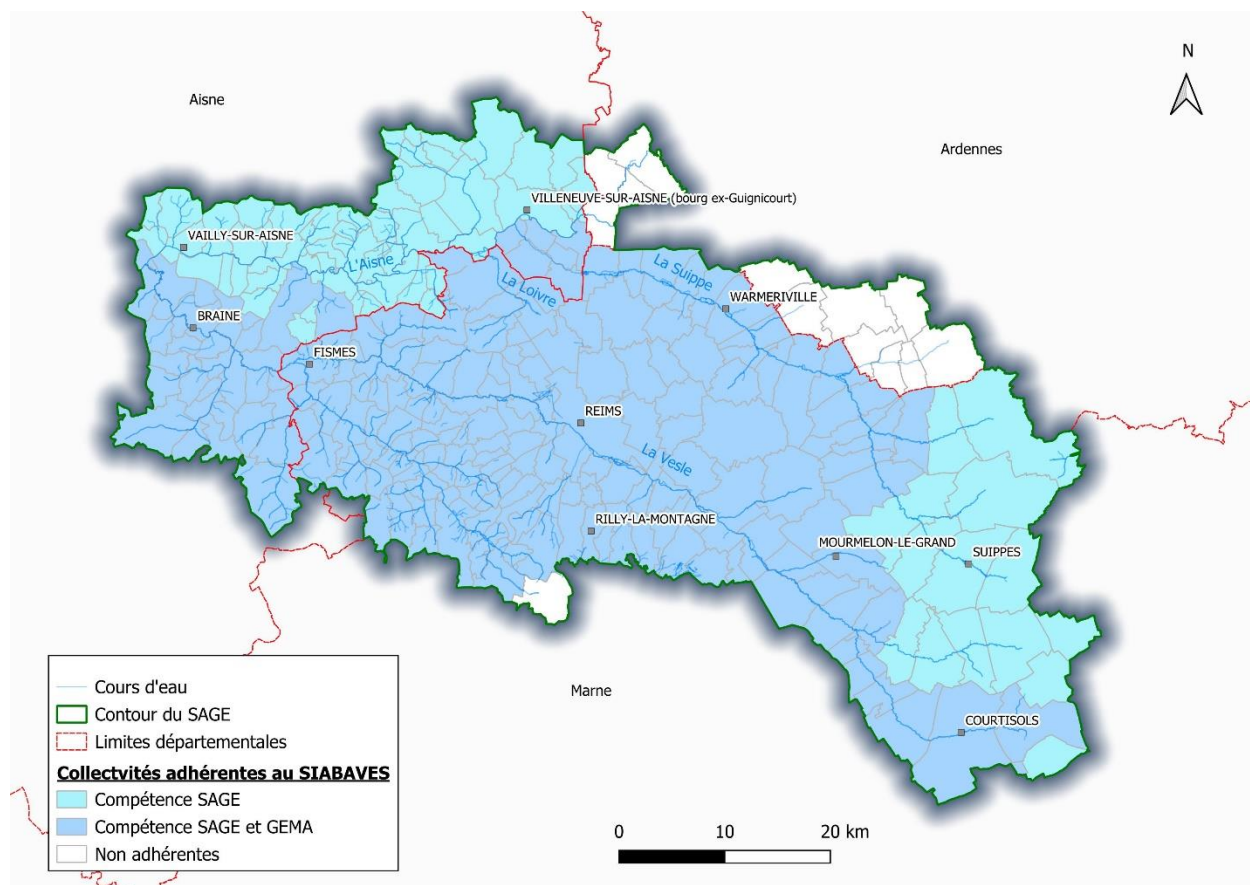
Dans les statuts du SIABAVES modifiés par l'arrêté interdépartemental en date du 23 mars 2018, l'article 3 définit les attributions du syndicat de la manière suivante :

1. Pour l'ensemble de ses membres, le Syndicat est habilité à entreprendre toutes actions relatives à l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques au sens de l'item 12 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement. Cette compétence concerne l'animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) "Aisne Vesle Suipe" prévu par le décret n° 92-1042 pris en application de la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992, schéma dont les limites ont été fixées par arrêté inter préfectoral du 7 janvier 2004, et de ses éventuels contrats d'application.
2. Les collectivités membres du syndicat peuvent par ailleurs lui confier les compétences suivantes, indépendamment du socle commun. Ces compétences concernent l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant à
 - a. L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, au sens de l'item 1 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement
 - b. L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, au sens de l'item 2 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement
 - c. La protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines, au sens de l'item 8 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement

Les items a et b sont des composantes de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations définie à l'article L. 211-7 du code de l'Environnement, demandant une réelle cohérence. A ce titre ces deux items ne peuvent être transférés séparément au Syndicat.

- d. La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols, au sens de l'item 4 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement,
- e. la démolition.

Par arrêté inter départemental du 28 décembre 2024, le SIABAVES a étendu son périmètre.



Carte des ECPI adhérents au SIABAVES en décembre 2024

1.2 Les collectivités adhérentes

Le SIABAVES se compose de 11 collectivités adhérentes

	Compétence SAGE (item 12)		Compétence GEMA (items 1, 2, 8)		Démoustication	
Communauté Urbaine du Grand REIMS	134 communes	301 120 habitants	106 communes	294 166 habitants	106 communes	294 166 habitants
Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne	10 communes	10 240 habitants	10 communes	10 240 habitants		
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	4 communes	901 habitants	2 communes	318 habitants		
Communauté de Communes de la Moivre à la Coole	3 communes	3 110 habitants	3 communes	3 110 habitants		
Communauté de Communes de la Région de Suippes	13 communes	7 740 habitants				
Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne	1 commune	302 habitants	1 commune	302 habitants		
Communauté de Communes des Paysages de Champagne	1 commune	149 habitants	1 commune	149 habitants		
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	42 communes	14 236 habitants	24 communes	9 188 habitants	-	-

Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château	2 communes	507 habitants	2 communes	507 habitants		
Communauté de Communes de la Champagne Picarde	24 communes	10 145 habitants	6 communes	1 794 habitants		
Communauté de Communes du Chemin des Dames	22 communes	4 606 habitants				
TOTAL	256 communes	353 056 habitants	152 communes	319 323 habitants		

1.3 Les élus

Composition du comité syndical

	<u>TITULAIRE</u>	<u>SUPPLEANT</u>
Communauté Urbaine du Grand REIMS	BLIN Francis FORTUNE Jean-Pierre DUBOIS Thomas POULAIN Nadine GACHET Claude BLOT Christophe BAILLY Mayline LETISSIER Jean LORIN Pascal LANTENOIS Chantal GOSSARD Charles NEYRINCK Marie-Bernadette MUNIER Francis	CHAUMET Valérie MARX Jean BARRIER Patrice MALAISE Catherine PIQUARD Claude ROZE Marie ROMANGNY Anne-Sophie MAHUET Christophe GOUAULT Jean-Jacques ROUSSEAU Claudine SALMON Philippe CORDEBAR Valérie HIET Serge
Communauté de Communes de la Moivre à la Coole	PIGNY Eric	VOISIN DIT LACROIX Noël
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	MARCELLIN Dominique LAFLEUR Dominique	CROMBEZ Olivier RAYAUME Florian
Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne	JOPPE Lionel MARCHAND Pascal	ADAM Jean-Pierre CHAPPAT Thierry
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	MUTTE Fabrice	FERNANDEZ Françoise
Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne	GRANGE Sébastien	LAVAURE Laurent
Communauté de Communes des Paysages de Champagne	MOUSSY Jean-François	COUVREUR Laurent
Communauté de Communes de la Région de Suippes	HERMANT Jacky	GIBONI Arnaud
Communauté de Communes du Canton d'Oulchy le Château	PASCARD Jérôme	BOUCHER Baptiste
Communauté de Communes de la Champagne Picarde	GIRARD Hervé	MERLO Jean-Marie
Communauté de Communes du Chemin des Dames	GILET Remy LEGRAND Colette	MALINOWSKI Alain DUCAT Philippe

Composition du bureau

Président : Francis BLIN
1^{er} Vice-Président : Jean-Pierre FORTUNE
2^{ème} Vice-Président : Eric PIGNY
3^{ème} Vice-Président : Dominique MARCELLIN

1.4 L'équipe

Direction : Aline ANTOINE

Pôle administratif :

- Secrétariat – comptabilité : Caroline BOULNOY
- Finances – affaires juridiques : Florence REGNIERE et Fabienne HUSSON

Pôle Technique :

- SAGE Aisne Vesle Suippe : Mathilde GERARD (0,5 ETP).
- Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) Aisne Vesle Suippe :
 - Candice DAVIAUD au poste d'animatrice Zones humides et Erosion/Ruissellement (1 ETP)
 - Julien PEON au poste de technicien rivière (1 ETP)
 - Aline ANTOINE au poste d'animatrice rivière (1 ETP)
 - Mathilde GERARD au poste d'animatrice pour la gestion quantitative (0,5 ETP).

2. LE SAGE AISNE VESLE SUIPPE

2.1. L'historique

Le périmètre du SAGE « Aisne Vesle Suippe » a été délimité par arrêté inter-préfectoral du 16 janvier 2004 et s'étend sur 3096 km², 267 communes appartenant à 3 départements (Aisne, Ardennes et Marne) et 2 régions (Grand Est et Hauts de France).

L'arrêté inter-préfectoral instituant la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE « Aisne Vesle Suippe » a été pris le 9 juin 2005.

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2013.

2.2. L'animation

La cellule d'animation est composée d'une animatrice (Mathilde GERARD) à 0,5 ETP sur le SAGE.

L'animation, en 2024, a principalement consisté à l'analyse des avis sur les dossiers loi sur l'eau et les documents d'urbanisme, au suivi des dossiers du territoire et à la réalisation du bilan des dix ans de mise en œuvre du SAGE.

2.3. Le bilan de l'année 2024

2.3.1. Les réunions de la CLE et du bureau

La CLE s'est réunie le 08/04/2024 où il a été présenté le bilan 2023 et les perspectives de travail 2024. Il a également été élu un vice-président représentant du département des Ardennes.

Le bureau de la CLE s'est réuni deux fois pour rendre les avis de la CLE, faire le point sur le suivi des dossiers et sur l'état quantitatif de la ressource sur le territoire, présenter les derniers points de l'analyse de la compatibilité du SAGE avec le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 et échanger sur le projet de décret relatif aux SAGE.

2.3.2. L'analyse des dossiers soumis à l'avis de la CLE

En 2024, 44 dossiers loi sur l'eau ont été soumis à l'avis de la CLE.

2.3.3. Le suivi des documents d'urbanismes

En 2024, 1 document d'urbanisme a été soumis à l'avis de la CLE en version arrêtée.

L'animatrice a participé à plusieurs réunions pour l'élaboration de certains documents d'urbanisme.

2.3.4. La mise en œuvre des dispositions du SAGE

➤ d7 : Effectuer un suivi de l'étendu des assecs au niveau des stations ONDE

Cette disposition est mise en œuvre dans le cadre de l'animation du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) Aisne Vesle Suippe, déclinaison opérationnelle du SAGE.

Des stations complémentaires au réseau national ONDE ont été mises en place, en collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité. 32 stations et 14 cours d'eau (La Vesle, La Prosne, La Loivre, La Miette, la Cheneu, le ruisseau de Beaurepaire, le Murton, le Puisieux, le ruisseau de Fayau, le ruisseau d'Epoye, le ruisseau d'Arcis-le-Ponsart, le ruisseau du Brouillet, le Noron et l'Arnes) sont maintenant suivis depuis 2021 sur le territoire, en appliquant ce protocole.

La CC Région de Suippes a suivi 2 autres cours d'eau (La Noblette et La Py).

Un bilan annuel concernant l'état quantitatif des nappes et des cours d'eau est rédigé chaque année.

➤ d8 : Evaluer l'impact des prélèvements en nappe sur les débits des cours d'eau et les zones humides

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) Aisne Vesle Suippe, la cellule d'animation du CTEC a participé à la réunion concernant la recherche de ressources alternatives, portée par la DDT de la Marne.

➤ d10 : Mettre en œuvre une gestion concertée des prélèvements dans les situations de pénurie

La cellule d'animation du SAGE a été conviée à :

- 2 comités ressource de la Marne, qui se sont tenus les 06 février et 21 juin ;
- 3 comités ressource de l'Aisne qui se sont tenues le 14 mars, 30 mai et 03 septembre ;
- Aucun comité ressource des Ardennes.

Les sujets des comités ressources ont été :

- Etat des ressources (conditions météorologiques, situation hydrologique et hydrogéologique, état des cours d'eau / réseau ONDE, gestion du lac-réservoir Marne) ;
- Bilan des usages (consommation, navigation) ;
- Gestion de crise.

Un retour d'expérience sur l'autosuffisance en eau dans une sucrerie du territoire a été présenté lors d'un comité ressource de la Marne.

➤ d12 : Renforcer le suivi de la qualité des rivières

L'animatrice du SAGE a réuni les différents acteurs de l'eau récoltants des données sur la qualité de l'eau sur le territoire du SAGE Aisne Vesle Suippe le 19 mars 2024. Un bilan annuel est produit par l'animatrice, qui synthétise les connaissances de la qualité et du fonctionnement des cours d'eau sur le territoire cette année.

➤ Autres dispositions

Plusieurs autres dispositions sont mises en œuvre via le CTEC Aisne Vesle Suippe, les CTEC Eaux Usées / Eaux Pluviales portés par les collectivités compétentes.

Les actions du CTEC Aisne Vesle Suippe sont présentées ci-après.

3. LE CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT AISNE VESLE SUIPPE

3.1. L'historique

Le présent contrat s'applique sur la totalité du territoire du SAGE, soit 267 communes et 353 056 habitants.

Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont :

- L'atteinte ou la préservation du bon état écologique des masses d'eaux superficielles ;
- La rareté de la ressource en eau superficielle ou en eau souterraine
- La préservation des zones humides et de la biodiversité ;
- L'amélioration de la connaissance des eaux superficielles ou souterraines,
- L'animation et la communication.

Le CTEC a pris effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 6 ans et a signé avec la Communauté de Communes de la Région de Suippes, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Ardre, le SIGMAA, le PNR de la Montagne de Reims, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Champagne-Ardenne, le CEN Hauts de France, la FDPPMA de la Marne, la FDPPMA de l'Aisne et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Son programme d'actions se décline de la manière suivante :

ENJEU	MONTANT (HT, €)
Enjeu 1 : Atteinte ou préservation du bon état écologique des masses d'eaux superficielles	3 271 295
Enjeu 2 : Rareté de la ressource en eau superficielle ou en eau souterraine	0
Enjeu 3 : Préservation des zones humides et de la biodiversité	522 810
Enjeu 4 : Amélioration de la connaissance des eaux superficielles ou souterraines	96 315
Animation(s)	1 688 950
Communication	141 675
Actions de sensibilisation (atelier participatif, formation...)	4 400
TOTAL	5 725 445

3.2. L'animation

La cellule d'animation est composée :

- D'une animatrice CTEC pour 0,5 ETP (Mathilde GERARD).
- D'une animatrice zones humides avec des missions complémentaires érosion-ruissellement pour 1 ETP (Candice DAVIAUD)
- D'une animatrice coordination CTEC et rivières pour 1 ETP (Aline ANTOINE)
- D'un technicien rivières pour 1 ETP (Julien PEON).

3.3. Le bilan financier du CTEC

Le taux d'engagement du contrat à la 4^{ème} année est de 57,2 %, avec des engagements dans les 4 volets faisant l'objet d'un objectif financier.

3.4. Le bilan technique du CTEC

3.4.1. Avancement global des actions

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des actions mises en œuvre, tous signataires confondus. Les actions du SIABAVES liées à la GEMA et incluses dans le CTEC sont présentées dans la partie 4.

	Actions CTEC	Nbre d'actions					Taux de réalisation
		inscrites	réalisées en 2021	réalisées en 2022	réalisées en 2023	réalisées en 2024	
Enjeu 1 : Masses d'eaux superficielles	Etudes rivières	15	4	2	2	4	80%
	Projets de restauration	63	7	7	20	12	73%
	Annexes reconnectées	6	2	1	1	0	67%
	Restauration continuité écologique	18	0	6	3	1	56%
	Conventions de vannage	10	0	1	0	0	10%
	Etudes faune/flore	79	9	7	5	9	38%
	Etudes qualité	7	1	1	1	1	57%
Enjeu 2 : rareté de la ressource	Etudes quantité	5	2	0	0	0	40%
	Suivis point étiage	9	13	12	13	31	344%
Enjeu 3 : Zones humides et biodiversité	Document stratégie	1	1	0	0	0	100%
	Réunions stratégie	3	3	0	0	0	100%
	Sites restaurés, entretenus	21	13	5	9	3	143%
	Etudes faune/flore	16	13	18	13	15	337%
Enjeu 4 : Connaissances	Etude connaissance rivières	45	12	30	16	18	169%
	Plan de gestion zones humides	5	1	2	2	4	180%
	Etudes spécifiques zones humides	8	1	7	7	7	337%
	Inventaires zones humides	1	0	0	En cours	En cours	0%
Communication	Journée d'information / sensibilisation	129	31	41	55	29	120%
	Ateliers participatifs	1	0	1	0	0	100%
	Newsletters	18	3	4	3	3	72%
	Outils de communication	16	9	11	8	5	206%

3.4.2. Suivi, accompagnement, animation et communication

➤ Actions des signataires et autres partenaires

La cellule d'animation a accompagné, suivi et/ou collectés les informations relatives aux actions des signataires du CTEC et autres partenaires, notamment :

- L'accompagnement de propriétaires et collectivités pour la gestion de zones humides ;
- L'accompagnement de 6 communes et d'un PNR pour : la restauration d'étangs, de zones humides, la création de sites pédagogiques en zones humides, le projet de mise en œuvre d'une Obligation Réelle Environnementale de plusieurs parcelles communales, la gestion des eaux pluviales avec valorisation des eaux en zone humide ;
- L'accompagnement d'un bureau d'étude sur les zones humides et cours d'eau pour un projet de valorisation des espaces naturels sur une commune ;
- L'accompagnement de 11 communes, 1 communauté urbaine, 1 communauté de communes, d'un Conseil Départemental et d'un Conseil Régional pour des conseils sur la gestion et l'aménagement des cours d'eau, l'élaboration d'un programme annuel d'actions de restauration de cours d'eau, la prise en compte de la présence du cours d'eau sur des travaux de voirie ;
- L'accompagnement de 2 communes pour la gestion d'un ouvrage transversal sur le cours d'eau et ses conséquences
- L'accompagnement d'une coopérative forestière pour la gestion de la ripisylve d'un cours d'eau
- L'accompagnement et suivi de 2 communes sur la gestion du ruissellement et du risque inondation ;
- Le suivi d'étude PPRE des cours d'eau d'un Syndicat Gémapien
- La participation des ateliers menés par la Grand Reims dans le cadre du Chemin du Vivant du Grand Reims, de Groupe de travail Eau organisé par la Direction de la Transition Ecologique

➤ Animation, communication du SIABAVES

➤ Zones humides et érosion-ruissellement :

La cellule d'animation a réalisé les actions suivantes :

- Information, sensibilisation des élus sur les zones humides (5 communes, 1 syndicat de bassin versant), notamment en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) : définition et critères des zones humides, fonctionnalités et services rendus, cartographie des zones humides du territoire, possibilité d'actions des élus pour la préservation et restauration de ces milieux, présentation de l'appui technique existant ;
- L'accompagnement d'une commune sur les zones humides concernant son Atlas de la Biodiversité Communal ;
- Envoi de cartographies des zones humides et niveau de fonctionnalité de ces milieux à 12 communes (application de la stratégie) ;
- Transmission de données sur les zones humides aux collectivités (communauté urbaine, communes), à l'Etat et au CENCA ;
- Point et coordination sur les actions zones humides avec le CENCA et la CU du Grand Reims ;
- Suivi de documents d'urbanisme ;
- Accompagnement de deux communes concernant des problématiques de ruissellement (conseils, accompagnement pour la réalisation d'études)

➤ Rivières

La cellule d'animation a réalisé les actions suivantes :

- L'information et la sensibilisation des riverains lors des réunions de présentation des travaux et de chantier pour rappeler le fonctionnement d'un cours d'eau et conseils
- Des réunions de restitution de l'étude PPRE et des programmes de travaux aux acteurs locaux et institutionnels, des rivières Le Puisieux, Le Ru d'Unchair et affluents, le Ru du Cochet,
- La réunion annuelle d'avancement du PPRE de la Loivre et affluents
- Une sensibilisation du grand public au fonctionnement des cours d'eau dans le cadre d'une conférence sur les rivières à Reims et de la fête de l'eau à Loivre
- Une sensibilisation d'une association sur les actions menées par le SIABAVES dans le cadre de gestion des cours d'eau et zones humides
- Une animation scolaire auprès des élèves d'écoles primaires du Grand Reims dans le cadre des Journées Cycle de l'Eau du Grand Reims sur le fonctionnement des cours d'eau et les bons gestes

- Une animation sur le terrain avec les étudiants en MASTER de l'URCA sur la restauration de la Vesle (visite de terrain)
- Une présentation de la Vesle et des actions menées dans le cadre d'un atelier Eau et Paysage du projet Age2Scot (en lien avec PLUIH du Grand Reims)
- Une sensibilisation des membres de la FDSEA de la Marne, du Préfet de la Marne et des agents de l'Etat sur les travaux de restauration de la Vesle
- La participation aux comités ressource 51, au COPIL de la MISEN stratégique 51
- La participation aux COPIL de l'étude aléa inondation de la Vesle.

- Rareté de la ressource :

La cellule d'animation a réalisé les actions suivantes :

- Communication auprès des membres de la Commission Locale de l'Eau et des membres du bureau de la situation quantitative de la ressource en eau
- Communication auprès des services de l'état de la situation quantitative recensée par le SIABAVES en période d'étiage.

- Retours d'expériences sur le grand cycle de l'eau

Le SIABAVES a organisé quatre demi-journées de retours d'expérience sur le grand cycle de l'eau, à destination de la Commission Locale de l'Eau du SAGE et des élus membres du comité syndical :

- Deux ont été consacrées à la rivière, en juillet et septembre : qualité des cours d'eau du bassin versant de la Suippe (réalisation d'une pêche électrique sur la Suippe et bilan de la qualité des rivières), restauration hydromorphologique de cours d'eau (problématique et retour sur les travaux du SIABAVES sur la Suippe) ;
- Une demi-journée a abordé la qualité de la ressource en eau souterraine et le retour d'expérience de la Communauté Urbaine du Grand Reims sur les actions menées dans les aires d'alimentation de captages d'eau potable ;
- Une demi-journée a concerné le SAGE Aisne Vesle Suippe : présentation du bilan des dix ans de mise en œuvre, atelier participatif sur le travail d'évolution du SAGE et ses enjeux futurs.

- Outils de communication

Le SIABAVES a créé un panneau sur le temps de dégradation de différents déchets dans la nature.

- Communication générale

Le SIABAVES a envoyé trois newsletters en 2024 et mis à jour régulièrement son site internet.

4. La Gestion des milieux aquatiques et humides

Une partie des travaux de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sont réalisés avec l'assistance technique de la cellule rivière du Sydéar.

Le SIABAVES a participé à la définition de la programmation 2024 pour les rivières La Py et La Noblette et le suivi des travaux dans le cadre des conventions de gestion relative à l'entretien et aux études des rivières La Py et La Noblette avec la Communauté de Communes de la Région de Suippes pendant la durée de la DIG, et constitution d'un groupement de commande concernant les études et travaux de restauration de ces rivières.

4.1. Les Déclarations d'Intérêt Général pour la gestion des rivières

Les DIG sur les cours d'eau du SIABAVES sont arrêtées pour une période de 5 ans, renouvelable 1 fois pour mener des travaux de restauration et d'entretien.

Cours d'eau	Etat DIG	Période	Maître d'ouvrage
La Vesle	27 février 2023	2023-2027	SIABAVES
La Suippe	15 juin 2015, renouvelée le 24 juin 2020 Demande nouvelle DIG pour la période 2025/2029 déposée	2020-2025	
La Loivre et affluents	27 février 2023	2023-2028	
La Prosne	26 février 2020 Demande nouvelle DIG pour la période 2025/2029 en cours de finalisation	2025-2029	

L'Ardre	En cours de finalisation	2025-2030	
La Py	02 juin 2022	2022-2027	Communauté de Communes de la Région de Suippes
La Noblette	16 juin 2022	2022-2027	

Le SIABAVES a obtenu une DIG pour les travaux d'entretien courant et d'urgence pour l'ensemble **des cours d'eau du syndicat** suite à des études diagnostiques.

4.2. [Les études diagnostiques et Programme Pluriannuel d'Entretien et de Restauration de cours d'eau](#)

- Une étude diagnostique du Rouillat et affluents a été réalisée en interne par le SIABAVES. Elle sera complétée en 2025 par un programme d'actions visant à restaurer le bon état des cours d'eau
- Programmes Pluriannuels d'Entretien et de Restauration ont été menés en interne sur le Ruisseau du Cochot, le Puisieux et le Ruisseau d'Unchair et affluents
- Le Programme Pluriannuel d'Entretien et de Restauration de l'Ardre est en cours de rédaction par le Sydéar

4.3. [Les travaux de la Vesle](#)

4.3.1. [Les travaux d'entretien](#)

Les travaux d'entretien courant ont été les suivants :

- de l'ouvrage amont de Braine au chemin de la Ferme de l'étang en aval de Braine

[Quelques chiffres :](#)

Période d'intervention : mi - novembre 2024

Linéaire concerné : 5 300ml de rivière

Montant des travaux : 7 675,21€ TTC.

- Du stade Auguste Delaune à Reims à la voie SNCF de Saint-Brice Courcelles

➤ [Quelques chiffres :](#)

Période d'intervention : début à mi-octobre 2024

Linéaire concerné : 5 200 ml de rivière

Montant des travaux : 12 733,75 € TTC.

- De la source de la Vesle à Somme-Vesle au pont de la D3 à Courtisols

[Quelques chiffres :](#)

Période d'intervention : mi-septembre 2024

Linéaire concerné : 14 540 ml de rivière

Montant des travaux : 3 579,28 € TTC.

Des travaux d'urgence ont été nécessaires à plusieurs reprises dans différents secteurs

[Quelques chiffres :](#)

Communes concernées : Bouy, Sept-Saulx, Reims

Période d'intervention : janvier à décembre 2024

Nbre de jours d'intervention : 5 jours

Montant des travaux : 16 838,79 € TTC

Le faucardage n'a pas été réalisée cette année compte-tenu des conditions climatiques ayant généré qu'un développement limité des herbiers.

4.3.2. [Les travaux de restauration](#)

Renaturation à Muizon et Trigny

Nature des travaux : Dévégétalisation des berges droite et gauche dans le cadre des travaux préparatoires au talutage.

[Quelques chiffres :](#)

Linéaire concerné : 750 m

Période d'intervention : 1^{ère} semaine de décembre 2024

Coût total : 16 806,00 € TTC



Avant travaux



Après travaux

Restauration d'une annexe hydraulique et du lit à Fismes – phase 2

Nature des travaux : dévégétalisation de la berge gauche dans le cadre des travaux préparatoires au talutage

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 450 ml

Période d'intervention : dernière semaine de novembre

Coût total : 9 816,00 € TTC



Avant travaux



Après travaux

Aménagement d'une annexe hydraulique à Beaumont-sur-Vesle

Nature des travaux : dévégétalisation des berges des 2 annexes dans le cadre des travaux préparatoires au talutage

Quelques chiffres :

linéaire restauré : 475 ml

Période d'intervention : mi- décembre 2024

Coût total : 19 332,00 € TTC



Avant travaux



annexe A

Après travaux



4.4. [Les travaux de la Suippe](#)

4.4.1. [Les travaux d'entretien](#)

Les travaux d'entretien courant ont été réalisés de Saint-Hilaire le Petit à Bétheniville.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 6 250 ml

Période d'intervention : mi-octobre 2024

Montant des travaux : 6 291,05 € TTC.

Aucuns travaux d'urgence ont été nécessaires en 2024.

4.4.2. [Les travaux de restauration](#)

Aménagements de diversification du lit d'un bras de la Suippe à Heutrégiville

Nature des travaux : Création de 10 aménagements en « barrage », 20 aménagements en « déflecteur », recharge granulométrique en 8 placettes.

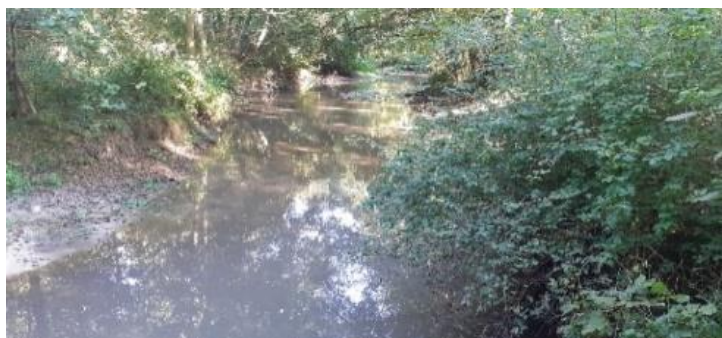
Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 850 ml

Nombre d'abreuvoirs créés : 1

Période d'intervention : début à fin-septembre 2024

Montant des travaux : 27 414,00 € TTC.



Avant travaux



Après travaux

4.5. [Les travaux de la Prosne](#)

4.5.1. [Les travaux d'entretien](#)

Des travaux d'entretien courant ont été effectués sur le tronçon des sources au pont agricole en aval de Prosne.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 3 140 m

Période d'intervention : début à mi-juillet

Montant des travaux : 8 337,14 € TTC.

4.6. [Les travaux de la Loire et affluents](#)

4.6.1. [Les travaux d'entretien](#)

Des travaux d'entretien courant ont été effectués sur les Merlivats.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 2 000 m

Période d'intervention : mi-octobre à fin octobre

Montant des travaux : 7 653,27 € TTC.

4.6.2. Les travaux de restauration

Restauration de la continuité sur la Robassa à Hermonville

Nature des travaux : déplacement d'un système de franchissement, rattrapage de chute par recharge granulométrique, création d'un passage à gué, apports granulométriques en placettes sur 3 sous-secteurs, plantation de 650 sujets sur 3 sous-secteurs.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 2 000 ml

Nbre d'ouvrages concernés : 2

Période d'intervention : de fin août 2024 à début septembre 2024

Montant des travaux : 20 750,00 € TTC.



Avant travaux



Après travaux

Restauration de la Loivre à Berry-au-Bac – phase 2

Nature des travaux : recharge granulométrique en 5 placettes de 12 m de longueur et 0,3 m de hauteur en calcaire concassé.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 150 ml

Période d'intervention : mi-août 2024

Montant des travaux : 8 696,08 € TTC.



Avant travaux



Après travaux

4.7. Les travaux de la Py

4.7.1. Les travaux d'entretien

Les travaux d'entretien courant ont été réalisés du pont aval de Saint-Souplet-sur-Py à la confluence à Dontrien.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 2 700 ml

Période d'intervention : fin août 2024

Montant des travaux : 10 870,50 € TTC dont 1 931,33 € TTC à charge du SIABAVES

4.7.2. Les travaux de restauration

Travaux d'aménagements de diversification des habitats de la Py à Saint-Souplet sur Py

Nature des travaux : Création de 19 aménagements en « barrage » et 56 aménagements en « déflecteur ».

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 600 ml

Période d'intervention : mi-octobre 2024

Montant des travaux : 33 611,61 € TTC dont 2 756,15 € TTC à charge du SIABAVES.

Avant travaux

Après travaux

4.8. [Les travaux de la Noblette](#)

4.8.1. [Les travaux d'entretien](#)

Il n'y a pas eu de travaux d'entretien courant de la Noblette en 2024.

4.8.2. [Les travaux de restauration](#)

Travaux de création de mares en bordure du Marsennet à Bussy-le-Chateau

Nature des travaux : Création de 3 mares et réalisation d'inventaires écologique avant-travaux.

[Quelques chiffres :](#)

Nombre de milieux créés : 3

Période d'intervention : mi-septembre 2024

Montant des travaux : 17 269,36 € TTC dont 656,24 € TTC à charge du SIABAVES.



Avant travaux



Après travaux

4.9. [Les zones humides](#)

4.9.1. [La mise en œuvre de la stratégie](#)

Suite à la définition de la stratégie relative aux zones humides sur le territoire du CTEC Aisne Vesle Suippe, la cellule d'animation a commencé sa mise en œuvre en 2022. Celle-ci a consisté à :

- Un travail d'analyse foncière sur les communes prioritaires afin de déterminer le parcellaire situé en zone humide appartenant aux communes (création de la banque de donnée, cartographie) ;
- L'analyse des niveaux de fonctionnalité des zones humides pour différents paramètres (épuration, soutien d'étiage, la régulation des crues, le ralentissement du ruissellement et la biodiversité) et travail cartographique ;
- Envoi des différentes cartographies aux communes prioritaires (inventaires des zones humides, fonctionnalités, analyse foncière) et rencontres des communes intéressées avec le CEN de Champagne-Ardenne.
- Un travail d'analyse de l'évolution de l'occupation du sol sur zones humides (de 1950 à aujourd'hui), en secteur de peupleraie hors EBC et hors zones d'exploitation visible.

4.9.2. [Diagnostics et amélioration des connaissances sur les zones humides](#)

Afin d'améliorer les connaissances sur l'état des zones humides et de proposer d'éventuelles actions de restauration auprès de communes, le SIABAVES a réalisé des visites de terrain sur des parcelles le long de la Vesle dans quatre communes.

4.10. [Autres missions](#)

4.10.1. [La démoustication](#)

L'étude de localisation des gîtes larvaires a été réalisée sur 38 communes. Après accord des communes concernées, le traitement aérien de démoustication a été effectué au mois de mai sur une surface de 448,56 hectares.

4.10.2. [La dératisation](#)

Les berges de la Vesle sont fortement déstabilisées dans de nombreux secteurs.

Afin de limiter les risques de dégradation des berges, le SIABAVES fait réaliser une campagne de dératisation.

La campagne de dératisation 2024 a été menée en 2 campagnes :

- En avril et mai avec 123 prises sur les secteurs de Muizon, de Breuil sur Vesle et de Montigny sur Vesle;
- Entre fin octobre à mi-novembre avec 116 prises sur le secteur de Cauroy les Hermonville, de Fismes, de Champigny et de Braine.

4.10.3. La lutte contre la renouée du Japon

Cette lutte a consisté à faucher ou à arracher les tiges quand la surface est inférieure à 2 m², de manière répétitive afin de l'épuiser et limiter ainsi sa prolifération.

Elle s'est effectuée sur les communes de :

- Somme-Vesle/ Courtisols /Sept-Saulx / Taissy / Reims / Saint-Brice-Courcelles / Muizon / Jonchery-sur-Vesle / Fismes / Bazoches / Braine ;
- Bazanourt / Warmeriville / Selles / Bétheniville ;
- Hermonville / Cormicy / Berry-au-Bac ;
- Vadenay.

2 passages sont réalisés entre mai et août 2024, pour une surface traitée de 5 246 m².

Le montant de cette prestation s'élève à 5 266,74 € TTC.

4.10.4. Les outils de communication

Le SIABAVES a participé à la création d'une vidéo du PNR de la Montagne de Reims concernant les ripisylves.

5. Les finances

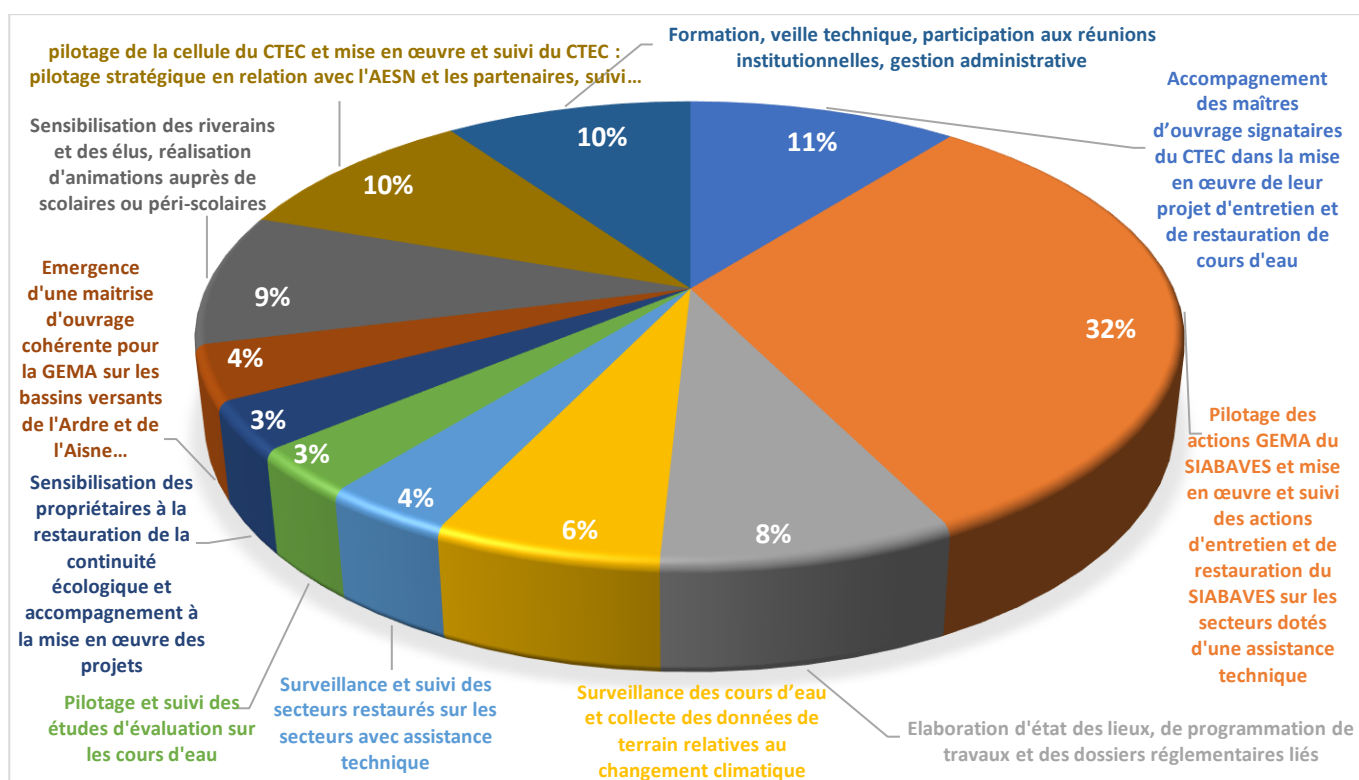
5.1. Le financement des postes et des projets

5.1.1. Les postes

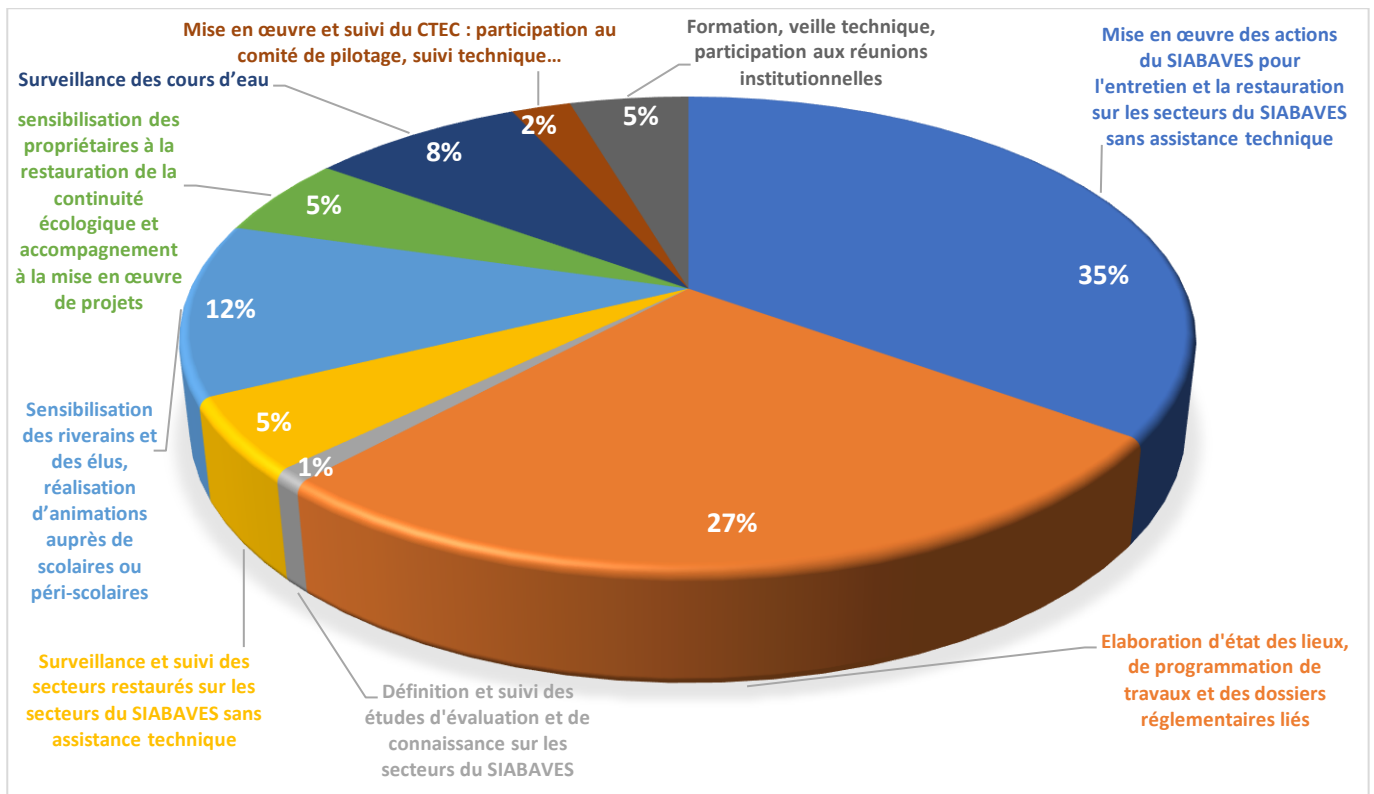
	ETP	AESN		Région Grand Est		SIABAVES	
		taux	montant	taux	montant	Taux	montant
Animatrice SAGE	0,5	50%	9 167 €	20%	4 500 €	39%	8 833 €
Animatrice CTEC	0,5	50%	14 040 €			50%	14 040 €
Animatrice zones humides / érosion	1	80%	48 064 €			20%	12 016 €
Animatrice rivières / coordination CTEC	1	50%	88 850 €			50%	88 850 €
Technicien rivières	1						
TOTAL			160 121 €		4 500 €		123 739 €

Répartition des temps de travail par poste :

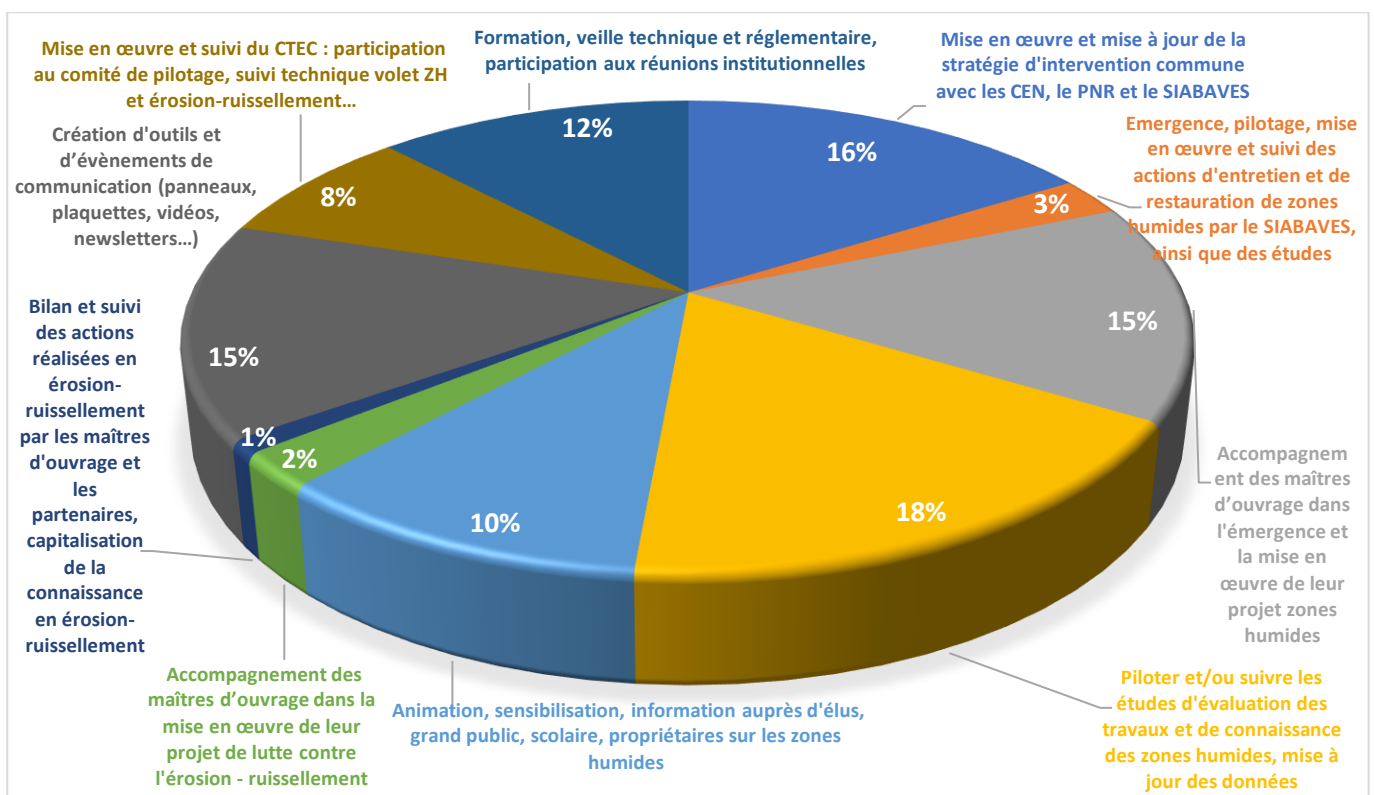
- Poste Animatrice rivières / coordination CTEC :



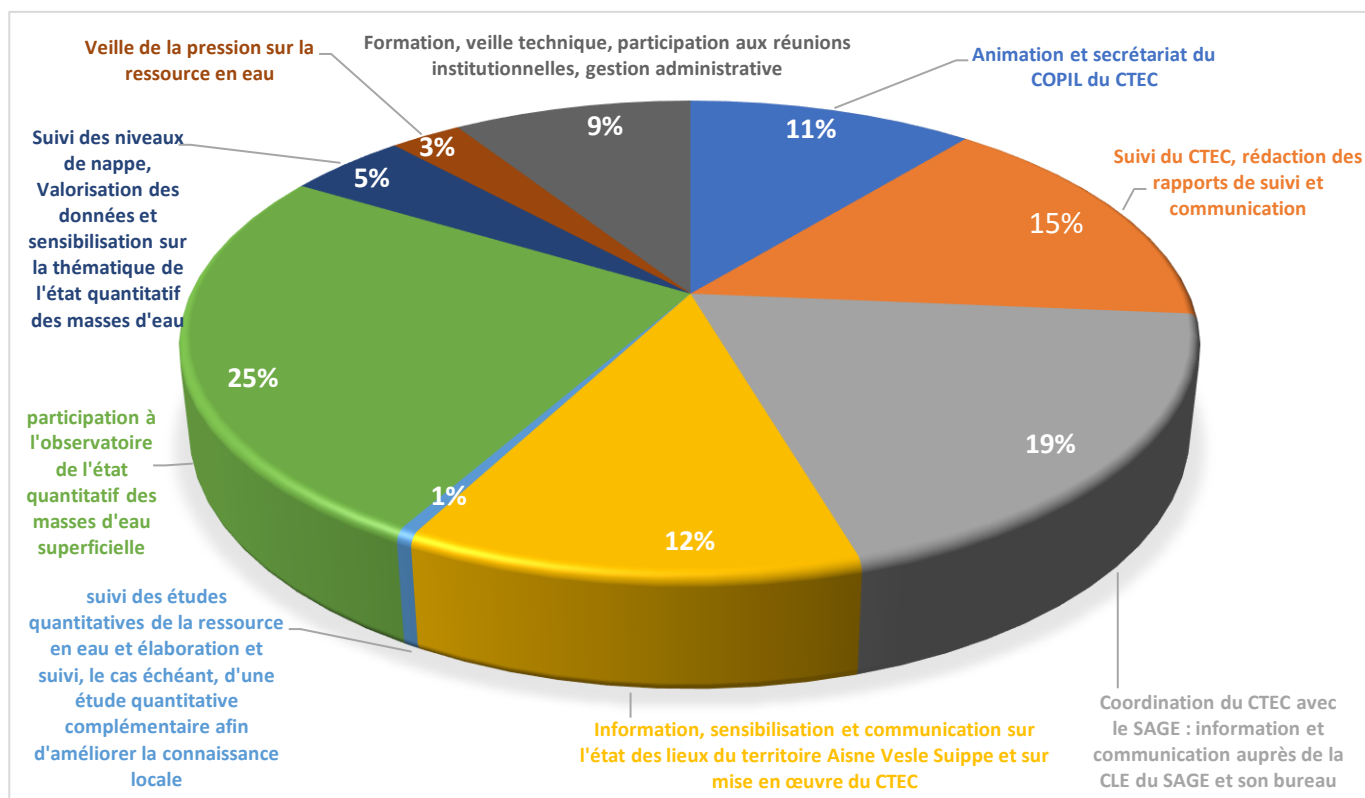
- Poste Technicien rivières :



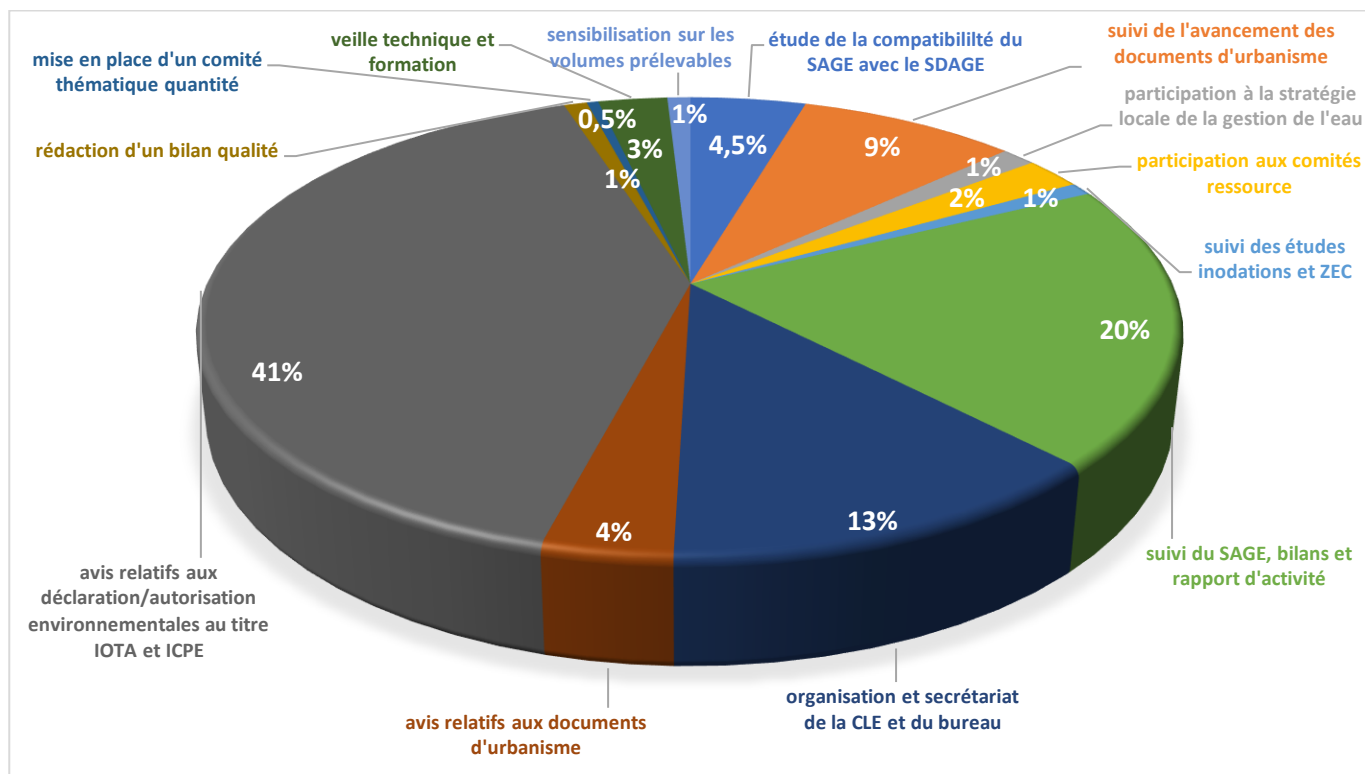
- Poste Animatrice Zones Humides – Erosion / ruissellement :



- Poste Animatrice CTEC / SAGE :
 - Animation CTEC



- Animation SAGE



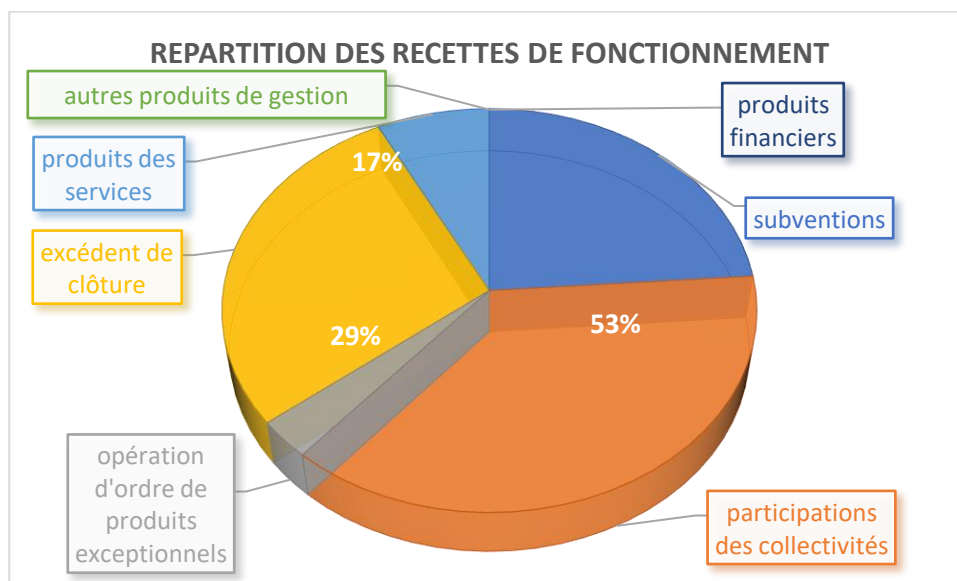
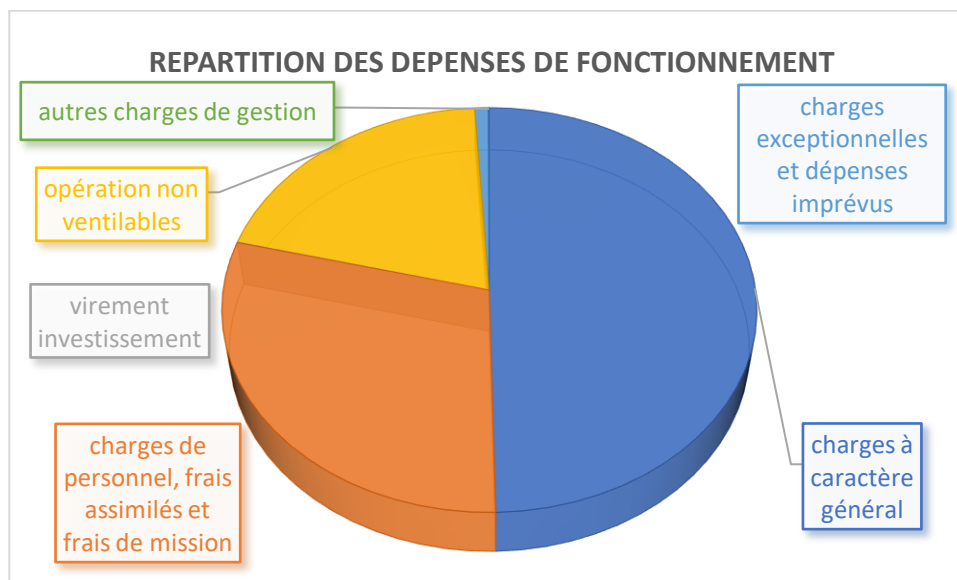
5.1.2. Les projets

Conseil départemental de la Marne			AESN		SIABAVES	
	taux	montant	taux	montant	Taux	montant
Entretien de rivières	20%	13 375 €	40%	26 244 €	51%	40 631 €
Restauration de rivières			80%	199 870 €	20%	49 967 €
TOTAL		13 375 €		205 118 €		90 598 €

5.2. Le budget

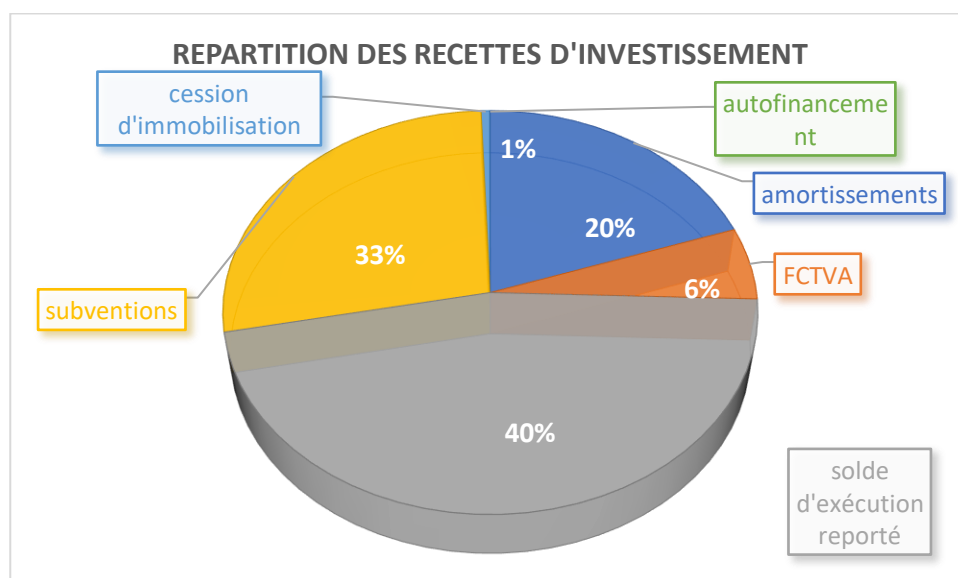
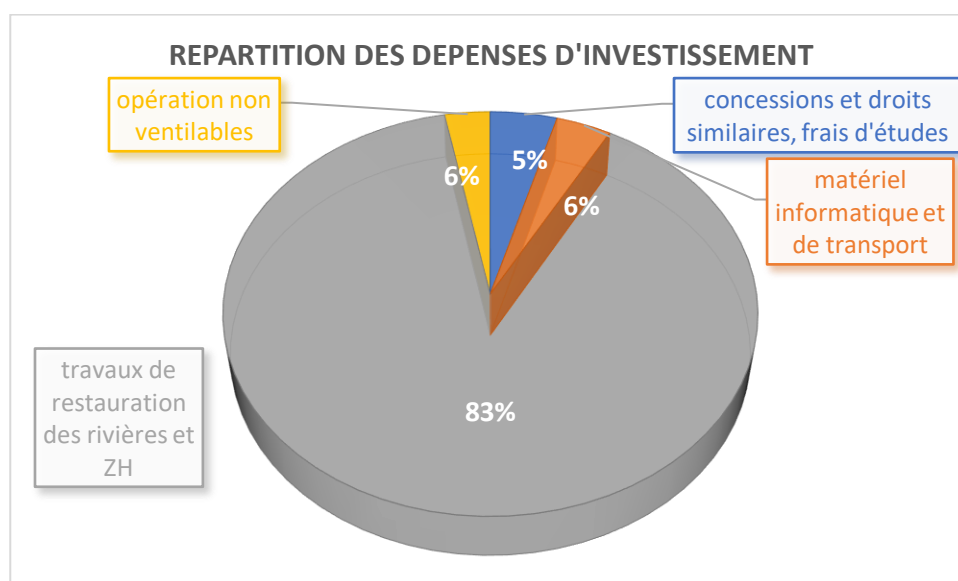
5.2.1. La section fonctionnement

Les dépenses et recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :



5.2.2. La section investissement

Les dépenses et recettes d'investissement se répartissent de la manière suivante :



5.3. [Le compte administratif](#)

OBJET	SECTION		TOTAL
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
I - RESULTATS DE CLOTURE			
<i>Excédent 2023 (résultat à la clôture)</i>	<u>418 143,61</u>	<u>249 243,08</u>	<u>667 386,69</u>
- Recettes 2024	271 865,17	550 332,76	822 197,93
Total général des recettes	690 008,78	799 575,84	1 489 584,62
- Dépenses 2024	162 448,28	547 831,75	710 280,03
- Excédent de clôture	527 560,50	251 744,09	779 304,59
II - SITUATION FINANCIERE GENERALE			
ACTIF :			
a) Excédent de recettes	527 560,50	251 744,09	779 304,59
b) Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	527 560,50	251 744,09	779 304,59
PASSIF :			
a) Restes à réaliser	0	0	0
b) Adaptations de crédits	0	0	0
TOTAUX			
DISPONIBILITES	527 560,50	251 744,09	779 304,59

Le total d'excédent de recette, arrêté à la clôture de l'exercice 2024 est de 779 304,59 €.

5.4. Les marchés

Le tableau ci-dessous récapitule les marchés attribués au cours de l'année 2024.

N°	OBJET	DATE	ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL	MONTANT TTC (€)
SIABAVES 24-01	Renaturation de la Vesle en amont de la gare et au lieu-dit "Le Moulin" - communes de MUIZON et de TRIGNY (51)	01/03/2024	FORETS ET PAYSAGES	59330	103 461,60
SIABAVES 24-02	Restauration de la Loire et ses affluents - année 2 : renaturation de la Robassa sur la commune d'HERMONVILLE (51)	01/03/2024	FORETS ET PAYSAGES	59330	24 900,00
SIABAVES 24-03	Aménagement de diversification du lit d'un bras de la Suippe à HEUTREGIVILLE (51)	01/03/2024	FORETS ET PAYSAGES	59330	29 094,00
SIABAVES 24-04	Aménagement de mares et d'annexe hydraulique de la Vesle				
	lot A : Création de mares et de zones humides - SILLERY (51)	22/04/2024	FORETS ET PAYSAGES	59330	6 786,00
	lot B : Aménagement d'une annexe hydraulique - BEAUMONT SUR VESLE (51)	22/04/2024	TECHNIGAZON	54700	48 975,60
SIABAVES 24-05	Prestation de dératisation	14/02/2025	GIC de la Vallée de l'Aisne	51170	18 264,60
SIABAVES 24-06	Renaturation de la Prosne VAL DE VESLE (51)	25/03/2024	FORETS ET PAYSAGES	59330	56 581,20
SIABAVES 24-07	Marché public d'assurances				
	Lot 1 : Assurance « Incendie – Divers dommages aux biens »	infructueux			
	Lot 2 : Assurance « Responsabilité civile »	infructueux			
	Lot 3 : Assurance « Flotte automobile »	12/12/2024	SMACL	79031	3 646,02
	Lot 4 : Assurance « Protection juridique générale »	12/12/2024	Cabinet Madelaine BRISSET	50000	564,82
	Lot 5 : Assurance « Protection fonctionnelle des agents territoriaux et des élus »	infructueux			